

Séance du lundi 03 avril 2023

Date de la convocation : 28/03/2023

Membres en exercice : 35

L'an deux mille vingt-trois et le trois avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 21

Votants : 31

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

**Présents :** Jean-Louis ALLE, Franck BACHELARD, Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Francis GIBERT, Louis GIBERT, Claire HELARY, Jacqueline LIZZANA, Aurélie MALAVAL, José MARTINEZ, Didier MATHIEU, Jean-Paul MEYNIER, Michèle PIEJOUJAC, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER

**Représentés :** Céline DELMAS, Patrice MONTEIL, Gilles PASCAL, Christian PASCON, Patrice SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, Murielle TEISSEDRE, Julien TUFFERY, Cécile VIGNOBUOL, Didier VIGOUROUX

**Excusés :** Maxime ATGER, Gisèle GERBAL, Jean-Luc GOAREGUER, André THEROND

**Absents :**

Secrétaire de séance : Francis GIBERT

## DE\_2023\_044 - Objet : IMMOBILIER TOURISTIQUE DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que Monsieur et Madame DOMERGUE ont réhabilité une partie d'un corps de ferme à SAINT-DENIS-EN-MARGERIDE, afin de créer un gîte en gardant l'authenticité du lieu.

Un dossier de demande de subvention a été envoyé au Conseil Départemental de la Lozère.

Dans le cadre de la convention de délégation partielle de l'octroi d'aides en matière d'immobilier touristique, la Communauté de Communes apporte un co-financement au dossier de subvention.

Le coût éligible de ces travaux est de 60 993.50 €

Le plan de financement est le suivant :

Subvention Département (plafond)	10 800.00 €
Subvention Communauté de Communes Randon-Margeride	7 200.00 €
Autofinancement	42 993.50 €

Après cet exposé et avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'ACCORDER une subvention de 7 200 € dans le cadre de l'aide à l'immobilier touristique.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

Francis SAINT-LEGER

Le secrétaire de séance

Francis GIBERT

